



Ref.



SANCTIONS DISCIPLINAIRES

.....20.....

N°007/LGFP/CNED/2023

Le Bureau du Comité Provisoire de Gestion de la Ligue Guinéenne de Football Professionnel a au cours de sa réunion du 15/05/2023, a examiné la situation du Milo FC, entre autres points inscrits à l'ordre du jour en se basant sur les rapports des officiels (Commissaire et Arbitres) du match de la 19^{ème} journée (Milo FC vs Hafia FC) du Championnat National de Ligue 1 Guicopres.

LE BUREAU ;

Après examen et analyse des rapports des officiels (Commissaire et Arbitres) du match Milo FC vs Hafia FC comptant pour la 19^{ème} journée, joué au stade M'Ballou Mady Glao DIAKITE de Kankan le 05/04/2023 qui indiquent : **"Le Commissaire"** : « Le match s'est déroulé dans la sportivité avant, pendant, mais après le coup de sifflet final les supporters de Milo FC ont jeté des pierres pendant qu'on était encore dans le terrain et sur la pelouse. Il a fallu l'intervention de la police qui nous a conduit à l'hôtel avec les Arbitres. Il a été également constaté que deux dirigeants de Hafia FC ont été violemment frappés par les vigiles officiellement mis à la tribune officielle pour sécuriser les officiels ».

Les Deux dirigeants de Hafia FC sont :

- ✓ Sékouna CAMARA Responsable de la Cellule de Communication
- ✓ Oumar Boy SOW Team Manager

"L'Arbitre" : « Le match s'est joué dans la sportivité et dans le fair-Play avant, pendant, mais après le coup de sifflet final les supporters de Milo FC ont jeté des pierres pendant qu'on était encore dans le terrain et sur la pelouse, il a fallu l'intervention de la police qui nous a conduit à l'hôtel avec le Commissaire ».

LE BUREAU ;

- Se référant au **Code Disciplinaire** du Championnat National Ligue 1 Guicopres et Ligue 2 intitulé :« **Envahissement du terrain, Jets de projectiles et autres matières solides envers les officiels de match ou Adversaire** » "1^{ère} récidive pour jets de projectiles et autre matière solide et hydraulique" ;
« Paiement d'une amende de **Quatre Millions (4 000 000) Francs Guinéens**, un match à huis clos sans préjudice d'autres sanctions éventuelles ».

DECIDE

Le match Milo FC vs Hafia FC

Le Club **Milo FC** est soumis au paiement d'une amende de **Quatre Millions (4.000.000) Francs Guinéens** pour le comportement antisportif de ses vigiles à la loge officielle et de ses supporters pour jets de projectiles après le coup de sifflet final, assorti d'un match à **Huis Clos**.

Ce montant sera versé à la comptabilité de la Ligue Guinéenne de football Professionnel. A défaut, il sera prélevé sur les subventions accordées aux Clubs pour la saison sportive 2022-2023.



LE BUREAU EXECUTIF

DU COMITÉ PROVISOIRE DE GESTION DE LA LGFP